

Chapitre : Les Français et le vote de 1814 à 1870

Mots de vocabulaire à maîtriser : Monarchie constitutionnelle, République, Empire, Régime autoritaire, Suffrage censitaire, Suffrage universel masculin, Plébiscite.

Repères historiques à connaître : 1848 = Suffrage universel masculin

Résumé

Un rappel historique via une frise chronologique est d'abord nécessaire car selon si l'on est dans une monarchie ou une république, les conditions d'accès au vote ne sont pas les mêmes.

En 1789, la France était dans le cadre d'une monarchie absolue, mais le roi est renversé et se succèdent de nombreux régimes politiques : la monarchie constitutionnelle de 1789 à 1792, la République de 1792 et 1799, le Consulat de 1799 à 1804 et l'Empire de 1804 à 1814. Après les défaites de Napoléon Ier et son exil, la monarchie constitutionnelle est rétablie en France. Trois rois se succèdent de 1814 à 1848. Le frère du défunt Louis XVI, Louis XVIII est nommé roi. En 1824, un autre frère Charles X prend la succession mais sa vision absolutiste du pouvoir pousse les Parisiens à la révolte lors des 3 Glorieuses. Charles X est contraint d'abdiquer. Le temps de ces deux règnes (ceux de Louis XVIII et de Charles X) sont nommés dans l'Histoire de France sous le nom de Restauration. Un cousin de Charles X prend sa succession, Louis-Philippe en 1830. Il adopte une politique plus libérale. Son règne dans l'histoire de France est resté connu sous le nom de Monarchie de Juillet. Il finit par être lui aussi renversé lors des émeutes de février 1848. La Deuxième République est alors établie. Elle prend fin avec le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte (futur Napoléon III) en 1851. Le Second Empire est institué en 1852.

De 1814 à 1830, sous la Restauration, le vote est censitaire et masculin. C'est-à-dire qu'il est limité aux hommes les plus riches (seuls ceux qui peuvent payer un certain montant du cens (=un impôt) peuvent voter). Donc pour voter, il fallait être un homme de plus de 30 ans et payer un cens supérieur à 300 francs.

De 1830 à 1848, sous la monarchie de Juillet, le vote censitaire est encore en place même s'il a un peu évolué. Pour pouvoir voter, il faut être un homme d'au moins 25 ans et payer un cens supérieur à 200 francs.

De 1848 à 1852, sous la Deuxième République, le suffrage universel masculin est établi. Pour voter, il faut donc avoir plus de 21 ans. Certaines limitations ont pu exister comme l'obligation d'avoir un domicile fixe au moins 3 ans avant le vote. Le vote se déroule de la manière suivante : des bureaux de vote sont présents dans toutes les communes. Des urnes et des bulletins sont disponibles. En revanche, il n'y a pas d'isoloir ou d'enveloppes pour les bulletins : le vote n'est donc pas secret. La première élection fait de Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier, un président de la République.

Après 1852, Louis-Napoléon ayant fait un coup d'État le 2 décembre 1851, il organise un plébiscite pour le faire approuver. Il se nomme alors Empereur en 1852. Il conserve le suffrage universel masculin mais le vide de son sens. Il sélectionne des candidats officiels pour les élections parlementaires. Le parlement a peu de pouvoir et les libertés d'expression et de réunion sont très limitées.

Les femmes sont exclues du vote car l'on considère que la politique pourrait les détourner des tâches domestiques.

Carte mentale / Schématisation/ Carte

